

# RELEVÉ DE DÉCISIONS BUREAU EXECUTIF

Du 18 juin 2019 au siège de la Ligue à PEROLS

**Présents :** Paul-Edouard DESPIERRES, Jacques HEURLEY, Jean-Marc GARBAY, Laurent BOURRIQUEL, et en visioconférence Vincent GHORIS,

**Invités :** Agnès BERENGER, Julien MAGURNO, Bernard PORTE.

**Excusés :** Jean-Michel DEPONDT, Rémi GRUET, Christophe MOREAU,

**Voir fiche d'émergagement en Annexe**

Ordre du Jour	Commentaires
<b>1</b> <b>Validation du CR du BE du 6 juin 2019</b>	<p><b>1. VALIDATION DU CR DU BE DU 6 JUIN 2019</b></p> <p>En l'absence d'observations particulières le compte rendu du BE du 6 juin 2019 est approuvé à l'unanimité et sera mis en ligne sous forme de PV de cette réunion.</p>
<b>2</b>	<p><b>2. ORGANISATION DE LA LIGUE</b></p> <p>En ouvrant la séance, le Président fait rappel de dispositions pourtant maintes fois redites en BE et en CA et repose cette fois celles-ci sous forme de directives s'appliquant à tous, élus et permanents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles que soient les sollicitations, aucun RDV ne pourra être pris et honoré de façon isolée par qui que ce soit,</li> <li>- Un permanent devra toujours se faire accompagner d'un élu,</li> <li>- De la même façon, un élu devra se faire accompagner d'un autre élu et/ou d'un permanent,</li> <li>- Chaque RDV devra faire l'objet d'un compte-rendu succinct mis à la disposition de tous,</li> <li>- Aucune signature ne sera dorénavant déléguée, sauf en cas d'absence du Président qui désignera le vice-président délégué pouvant le suppléer,</li> <li>- Les commissions et groupes de travail devront tous travailler de façon transversale au plan de leur communication et en totale transparence. Ils s'obligeront à transmettre le fruit de leur travail à l'élu référent pour les suites qui conviennent.</li> </ul> <p>Constat est fait d'un manque de communication et de moments d'échanges entre élus et techniciens avec pour conséquences des disfonctionnements pouvant amener à des situations embarrassantes non voulues par la ligue.</p> <p>Pour faciliter les décisions et le fonctionnement de la Ligue, de ses commissions et groupes de travail, le BE décide de s'appuyer sur un document synthétique présentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les conventions et des dossiers de subventions en cours</li> <li>- Toutes les réunions et engagements officiels concernant la ligue (élus et salariés) avec pour chaque sujet : le planning, l'état d'avancement et un résumé des points importants.</li> </ul>

	<p>à mettre en place au plus tôt par Agnès, Julien, Eric et Bernard.</p> <p>Il est demandé à Julien d'étudier la mise en place d'un outil permettant à tous les membres du BE et du CA de consulter le document synthétique défini ci-dessus mais aussi tous les comptes rendus de réunion BE – CA et COMMISSIONS.</p> <p>Ce document devra pouvoir être accessible par tous les membres du BE</p> <p>Concernant le fonctionnement de la LIGUE le BE décide de s'appuyer sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>DES REUNIONS HEBDOMADAIRES DE TRAVAIL</u> Entre le technicien et l'élu du BE responsable mais auxquelles tous les membres du BE sont invités à participer s'ils sont disponibles. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le Budget (Agnès et Rémy) réunions tous les Vendredi (déjà existantes)</li> <li>○ Le Plan de Développement (Bernard, Julien et Paul Edouard) le lundi</li> <li>○ Le Fonctionnement de la ligue (Julien, Jean-Marc et Jacques) à définir</li> <li>○ Pour le suivi et le fonctionnement des Commissions un créneau hebdomadaire sera proposé pour le même type de réunion à utiliser en fonction des demandes (Julien et les responsables de commission)</li> </ul> </li> <li>• <u>DES REUNIONS MENSUELLES</u> (Déjà existantes) dont les comptes-rendus seront mis en ligne.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>3</b></p> <p style="text-align: center;"><b>MIS AU VOTE : le document présenté est validé à l'unanimité</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>3. REUNION AVEC LA REGION</b></p> <p>Validation des éléments techniques qui devront nous être présentés par Bernard PORTE en vue de leur validation par ce même Bureau Exécutif en amont de leur présentation prévue le 26 juin prochain à 14 heures dans les locaux de la Région - et à sa demande - à Montpellier à l'espace Capdeville, situés 417 rue Samuel Morse à propos de laquelle le président a prévu d'associer un certain nombre d'entre nous.</p> <p>Prévue le 26 juin prochain à 14 heures dans les locaux de la Région avec MM. BARRAL et FOURES. Présentation par Bernard PORTE du document et des éléments techniques à valider par le BE en amont de leur présentation prévue le 26 juin prochain. (Document en PJ). Ce document a été amendé des remarques formulées par le BE lors de sa réunion du 6 juin. Proposé au vote, il est validé à l'unanimité.</p> <p>Accompagneront le président lors du RdV du 26 juin :</p> <p>Le secrétaire général Jean-Marc GARBAY, La responsable Administrative et financière Agnès BERENGER Un représentant de l'ETR : Éric NORET Bernard PORTE qui sera en charge de la présentation du document dans le cadre de sa mission d'accompagnement de la ligue.</p>
<p style="text-align: center;"><b>4</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Nomination de J-P. VELAY</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>4. CRA</b></p> <p>Le président fait part des échanges qu'il a eus avec le président de la CRA et de la proposition qu'il lui a faite de se retirer. Suite au retrait de JC BORNES, le BE valide la proposition de nomination de JP VELAY comme responsable de la CRA de la ligue Occitanie. Cette proposition devra recueillir l'avis de la CCA et reviendra ensuite devant le conseil d'Administration de la ligue qui entérinera la composition de la nouvelle CRA.</p>

<p style="text-align: center;"><b>5</b></p> <p><b>Report du CA du 24 juin 2019</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>5. REPORT DU CA DU 24 JUIN A UNE DATE ULTERIEURE</b></p> <p>La Révision budgétaire n'a pu être finalisée en raison d'éléments non encore connus qui permettraient une validation définitive de la révision budgétaire actée par l'AG de la ligue. Le BE convient de la nécessité de se réunir à nouveau et à une date qui reste à fixer pour valider cette révision.</p>
<p style="text-align: center;"><b>6</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>6. SITUATION SERVICES CIVIQUES</b></p> <p>En complément de l'ordre du jour initial du présent BE, la question est posée par le CTN de la situation des contrats en cours. Le président fait état de la réception très récente de contrats dits « Intermédiation » émis par les services de la FFVoile et indique qu'il a déjà fait retour auxdits services de son refus catégorique de signer ces contrats en l'état.</p> <p>Un nouveau document devra être proposé après concertation, qui soit retravaillé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans l'indication des « process » comptables permettant de valider nos engagements financiers suivant les recommandations de notre trésorier et de l'expert-comptable de la ligue,</li> <li>- Dans l'indication de la NATURE DES MISSIONS. L'article 2 de ces contrats devra intégrer une référence précise aux feuilles de route validées par le Conseil d'Administration de la Ligue lors de la présentation qui en a été faite au CA de Ligue du 18 mars dernier. Ces feuilles de route devront y être annexées dans leur intégralité.</li> </ul> <p>En complément, la responsable administrative et financière de la ligue confirme la solution mise en place le jour même avec notre pôle gestion pour solutionner les problématiques en cours sur ce dossier.</p> <p>Elle apporte ensuite les précisions suivantes : Il est stipulé Article 5 : Les frais de mission, de formation et l'indemnité mensuelle de 107,58 € seront à la charge de la structure non agréée à qui le FFVoile met à disposition un jeune en mission de service civique.</p> <p>La FFVoile versera une somme de 50 € par mois (au prorata temporis pour les contrats qui commencerait ou finirait en cours de mois) à la structure agréée au titre de l'aide au tutorat.</p> <p>Les frais de formation PSC1 seront remboursés à hauteur maximum de 60 € par la FFVoile. Les autres frais de formation seront à la charge de la structure non agréée.</p> <p>La responsable administrative et financière de la Ligue rappelle que s'agissant de l'indemnité mensuelle de 107.58€, elle est à la charge de l'employeur donc de la FFVoile comme confirmé par l'Expert-comptable. Elle précise également qu'en cas de paiement par la Ligue, elle n'en maîtrise pas la pièce comptable à réaliser pour justifier de cette dépense.</p> <p>Le CTN en charge du dossier, Bernard PORTE, lui confirme que c'est à la Ligue de prendre en charge cette indemnité, que la FFVoile reversera une aide de 50€ / mois, et par contrat et que ladite convention fait office de justificatif comptable.</p>

Le président indique :

- Qu'il a pris attache juridique sur les contenus administratifs desdits contrats et conventions attachées, sur la façon dont les choses ont été conduites dont il a communiqué les éléments et le rendu au vice-président et au secrétaire général,
- Qu'il confirme qu'il s'en entretiendra à sa demande dès le vendredi 21 juin avec la Direction Technique Nationale et le nouveau Directeur Général de la FFVoile.

**L'ensemble des questions prévues à l'ODJ étant épuisé, la séance est levée à 22 heure 30**

**Pièces jointes au compte rendu : document schéma pour région**

**Le Président,**  
Paul-Edouard DESPIERRES



**Le Secrétaire Général,**  
Jean Marc GARBAY

